



Coopérer dans les territoires

Recommandation et propositions pour les PTCE

Nous constatons :

Les crises ont montré l'insoutenabilité d'une économie qui exacerbe les intérêts particuliers et pousse à une concurrence sans limite entre les individus, les entreprises, les territoires et les Etats. Face à la tentation du chacun pour soi et de la montée des égoïsmes, la coopération et la mutualisation deviennent des impératifs d'une économie plus juste, plus solidaire et plus innovante. « L'urgence d'une autre économie » est plus que jamais d'actualité à l'heure où nous serions condamnés pour plusieurs années à l'austérité généralisée.

Face à la montée du chômage et la précarisation du travail, à l'accroissement des inégalités d'accès aux services d'intérêt général (alimentation, santé, éducation, transport, logement, culture, NTIC), aux difficultés rencontrées par de nombreuses associations et PME dans les territoires, à la dégradation accélérée de l'environnement, de nombreuses initiatives innovantes s'engagent un peu partout en France dans des stratégies de coopération et de mutualisation pour développer des projets économiques solidaires et durables.

Un travail mené par plusieurs réseaux de l'économie sociale et solidaire a permis de repérer et caractériser des démarches de Pôles Territoriaux de Coopération Economique : « Forme la plus structurée et novatrice des coopérations et mutualisations économiques dans les territoires, un pôle territorial de coopération économique (PTCE) peut se définir comme un regroupement, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable . ».

Un appel à candidatures lancé fin 2011 par le groupe de travail, a reçu plus de 150 dossiers, témoignant d'un foisonnement d'initiatives et de projets de coopération et de mutualisation économiques.

Ces Pôles Territoriaux de Coopération Economiques (PTCE) ne sont plus des phénomènes isolés, et ont passé le stade de l'émergence, avec concrétisations et résultats dans l'apport au développement des territoires et l'innovation sociale.

- Pôle Sud Archer a relancé un atelier de production d'une gamme de chaussures éthiques à Romans en valorisant les matières premières et savoir-faire locaux et créant de nouveau des emplois dans une filière industrielle historique du territoire.

- Eoliennes en Pays de Vilaine développe le premier parc éolien citoyen à Béganne en mobilisant l'épargne locale de plus 800 habitants.
- Culture et Coopération est un « cluster » d'une vingtaine de structures des arts et de la culture qui depuis 2005 multiplie les initiatives pour animer la vie culturelle de St –Etienne : animation et gestion du principal équipement dédié aux musiques actuelles, reprise du cinéma Le France en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)...

Il est temps d'investir dans les pôles territoriaux de coopération économique !

Les politiques de développement principalement centrées sur la compétitivité et l'attractivité des territoires, la concentration de l'investissement sur la seule innovation technologique et la réindustrialisation négligent le potentiel de création d'activités et d'emplois durables issus des processus de coopérations territoriales entre acteurs de l'ESS, petites et moyennes entreprises et collectivités locales.

Aussi innovants soient-ils, le développement des PTCE appellent à relever plusieurs défis : atteindre une taille critique pour répondre à une demande croissante de services de proximité, de consommation responsable et investir dans l'innovation sociale ; créer, pérenniser ou reprendre des activités tout en sauvegardant des emplois dans un contexte de crise ; faire face à la rationalisation des finances publiques et s'organiser face à la mise en concurrence croissante des services d'intérêt général.

Aujourd'hui principalement soutenu par les collectivités locales, le développement des PTCE nécessite un cadre national de reconnaissance et de soutien qui peut passer par plusieurs leviers.

Nous proposons :

1. De mettre en place une expérimentation nationale pour développer les PTCE

Doté de 20 millions d'euros, ce dispositif d'expérimentation comprendrait à la fois un volet transversal d'information, de sensibilisation et de capitalisation des PTCE et un volet de soutien direct aux PTCE opérationnels comme aux PTCE en projet.

Le volet transversal permettrait la poursuite du recensement et de la caractérisation des PTCE, un cycle de séminaires et d'échanges d'expériences, la constitution d'un réseau de personnes ressources et de compétences pour accompagner l'émergence et le développement de PTCE, la production d'un guide et un site Internet sur les PTCE.

Le soutien direct aux PTCE consisterait en une aide au démarrage et, à l'instar des pôles de compétitivité, un soutien à l'animation du pôle (aide au poste, aide à l'investissement), une contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales engagées dans le soutien aux PTCE ainsi qu'un volet capitalisation et développement.

La poursuite et l'élargissement de la dynamique PTCE appellent à un premier soutien à l'animation et aux échanges entre PTCE dès l'exercice l'année 2012.

Après une évaluation partagée des résultats et des impacts du PTCE, les critères et modalités de soutien au développement de sites d'expérimentation ouvriraient à plusieurs avantages tels que des exonérations fiscales et allègements de charges sociales pour les entreprises participant à un projet de R&D pendant 3 ans ; des crédits d'intervention pour des projets innovants venant de divers Ministères et

du grand emprunt national ; des interventions préférentielles d'organismes divers : OSEO, ANR, CDC, banque publique de développement.

2. D'inscrire les PTCE dans les politiques publiques d'innovation, de création d'activités et d'emplois, d'aménagement du territoire et de décentralisation.

Quelques PTCE sont labellisés « clusters Datar », mais la place des acteurs de l'économie sociale et solidaire reste globalement faible au sein de ces démarches et doit être renforcée

Cela pourra se faire à partir d'une part du renforcement d'une dynamique nationale de valorisation et d'expérimentation des PTCE, mettant en évidence spécificités et points de convergence par rapport aux autres démarches de regroupements d'entreprises, et d'autre part par la recherche de passerelles et de partenariats avec ces démarches (pôles de compétitivité, les grappes d'entreprises, les clusters, les SPL), afin de permettre une meilleure reconnaissance dans ces dispositifs.

La dynamique PTCE doit être également prise en compte dans le « nouvel acte de décentralisation pour donner plus de responsabilités aux Régions en matière de développement économique, d'emploi et de formation et renforcer la cohésion territoriale » inscrit à l'agenda du gouvernement d'août 2012 à juin 2013.

3. De faire des PTCE un des leviers d'une politique nationale de l'ESS

Les acteurs et entreprises de l'ESS sont souvent à l'origine des PTCE. Ces derniers constituent un levier décisif pour répondre aux enjeux auxquels l'ESS est confrontée dans les territoires : visibilité comme partie prenante du développement local, changement d'échelle, échanges et solidarités économiques au sein de l'ESS, investissement dans la recherche et l'innovation, consolidation et reprise d'activités, participation des citoyens à la vie économique locales, structuration de filières...

Aussi, il est nécessaire que la démarche PTCE s'inscrive comme un axe fort d'une future politique nationale de l'ESS. Outre la nécessaire mention dans une Loi de programmation, la coopération et l'ancrage territorial comme élément constitutif de l'ESS, le Ministère délégué à l'ESS aura à s'engager sur la promotion et le financement du dispositif d'expérimentation des PTCE en complémentarité et synergie avec les actions de soutien à l'ESS mises en place dans les territoires par les réseaux d'acteurs et les collectivités territoriales.

4. De généraliser le soutien aux PTCE par les collectivités locales

De nombreuses collectivités locales manifestent à différentes échelles un vif intérêt pour les PTCE. Les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes ont, par exemple, inscrit le soutien aux PTCE comme un axe de soutien au développement de l'ESS au sein de leur schéma régional de développement économique. D'autres régions labellent ces coopérations économiques territoriales comme les « Pôles régionaux de développement économique et solidaire » (PRIDES) en région PACA. Mais au-delà d'un soutien financier, l'implication et l'impulsion des collectivités locales en tant que parties prenantes, sont souvent structurantes pour les PTCE.

L'information et la sensibilisation de l'ensemble des collectivités locales sur la base d'un guide des bonnes pratiques de soutiens et de développement des PTCE doit prendre appui sur un réseau d'élus et de collectivités aujourd'hui engagés dans ces coopérations économiques. Il s'agit d'inciter à la généralisation de l'appui aux PTCE dans les schémas régionaux et locaux de développement économique par leur prise en compte dans le cadre des différentes contractualisations entre l'Etat et les collectivités locales.